



Code de Transparence
UFF Epargne Monétaire ISR CT
nourricier d'OFI Invest ISR Monétaire CT

Date de Publication : 9 août 2024

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique de la gestion du fonds UFF EPARGNE MONETAIRE ISR.

Conformité avec le Code de Transparence

Le fonds commun de placement d'Entreprise UFF EPARGNE MONETAIRE ISR respecte l'ensemble des recommandations du Code.

Paris, le 9 août 2024

Sommaire

Préambule	3
1. Fonds concerné par ce Code de Transparence.....	4
2. Données générales sur la société de gestion	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence	7
4. Processus de gestion	7
5. Contrôles ESG.....	8
6. Mesure d'impact et reporting ESG	9

Myria Asset Management a été créée en 2014 pour gérer directement ou, via des délégations de gestion octroyées à des sociétés de gestion de portefeuille tierces, des OPC destinés à la clientèle de son actionnaire unique : l'Union Financière de France (Banque de conseil en gestion de patrimoine). Depuis 2019, et la labellisation ISR d'un premier fonds géré par Myria Asset Management, nous sommes engagés dans une stratégie de déploiement des critères relatifs à l'investissement socialement responsable dans nos gestions.

A ce titre, et en tant que membre de l'Association Française de la Gestion Financière, Myria Asset Management s'engage à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable.

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

Le Code de transparence du fonds UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT comporte de nombreux renvois à celui des fonds monétaires ESG et ISR gérés par OFI Invest AM.

En effet, Myria AM ne gérant qu'un nourricier investissant en moyenne à environ 92.5% dans le fonds maître, il a été décidé de renvoyer au Code de Transparence d'OFI Invest ISR Monétaire CT chaque fois que nécessaire.

1. Fonds concerné par ce Code de Transparence

Ce Code s'applique au fonds UFF Epargne Monétaire ISR CT dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du fonds	UFF EPARGNE MONETAIRE ISR CT
Encours du fonds au 31/07/2024	91 360 459.21 €
Stratégie dominante et complémentaire	<input type="checkbox"/> Selection positive (Best-in-Class) <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Engagement
Classe d'actifs principale	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input checked="" type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Exclusions appliquées par le fonds	Armes controversées Tabac Charbon Pétrole & Gaz Pacte Mondial Huile de Palme
Label	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input type="checkbox"/> Label TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label Autrichien <input type="checkbox"/> Autres

Cet OPCVM a été créé le 9 mai 2000 ; le fonds est signataire du présent code de transparence depuis le mois d'avril 2020.

L'historique des performances du FCPE présenté via des fiches de reporting mensuelles ainsi que la documentation relative au fonds sont disponibles sur le site internet : <http://www.myria-am.com/>

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

MYRIA ASSET MANAGEMENT (SAS à Conseil de surveillance)

70 Avenue de l'Europe

92270 Bois-Colombes

<http://www.myria-am.com/>

Nom de la société de gestion du fonds maître :

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

22, rue Vernier

75017 PARIS

Site internet : <https://www.ofi-invest-am.com>

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Myria Asset Management est une société de gestion qui a pour vocation d'offrir à ses clients des solutions financières en architecture ouverte sélective, via des OPC gérés en multigestion ou dont la gestion est déléguée à des experts sur leurs classes d'actifs.

Ainsi Myria AM a décidé de créer un fonds nourricier du fonds OFI Invest ISR Monétaire CT d'OFI INVEST AM, afin de bénéficier de toute son expertise sur l'Investissement Socialement Responsable et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Démarche ESG d'OFI INVEST AM, la société de gestion du fonds maître OFI Invest ISR Monétaire CT

Se reporter au Code de Transparence rédigé par OFI INVEST AM.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Myria Asset Management est convaincue que le monde financier se doit d'être un acteur majeur, afin d'assurer un avenir meilleur et pérenne aux générations futures. Ainsi, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement, nous souhaitons vivement intégrer également, dans notre politique d'investissement, des critères de durabilité essentiels, environnemental, sociétal et de gouvernance, persuadés qu'à long terme, ces trois piliers créeront le plus de richesse.

Pour plus d'informations sur la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion du fonds maître, se reporter au Code de Transparence rédigé par OFI INVEST AM.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Aujourd'hui, nul ne peut plus réfuter que le climat est en train de changer et que l'inaction aura des conséquences catastrophiques pour l'humanité. De plus et compte tenu de la difficulté d'obtenir un consensus mondial sur la mise en œuvre de mesures concrètes visant à limiter, à moins de 2°C le réchauffement de la Terre, nous sommes persuadés que l'investissement peut, sans aucun doute, être un vecteur idéal pour commencer à se rapprocher de l'objectif décidé lors de la COP 21 à Paris. C'est pourquoi, nous avons décidé de nous appuyer sur nos sociétés de gestion délégataires afin de tirer parti d'un savoir-faire.

Pour plus d'informations sur la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique de la société de gestion du fonds maître, se reporter au Code de Transparence rédigé par OFI INVEST AM.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Myria AM a décidé de créer un fonds nourricier, afin de bénéficier de toute l'expertise des équipes d'investissement Responsable du groupe OFI INVEST AM.

Pour plus d'informations sur la question des équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion du fonds maître, se reporter au Code de Transparence rédigé par OFI INVEST AM.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Myria Asset Management dispose de deux fonds maîtres, UFF Grandes Marques ISR et UFF Euro Valeur ISR, ainsi que leurs nourriciers respectifs (UFF Grandes Marques ISR CT, UFF Euro Valeur ISR CT et UFF Epargne Euro Valeur ISR), et du présent FCPE monétaire d'un encours total de de l'ordre de 1,2 milliard d'euros au 30 juillet 2024. De plus, les fonds actions gérés par Myria AM ainsi que d'autres stratégies actions gérés en délégation intègrent depuis 2022 des critères extra-financiers et prennent partiellement en compte les risques de durabilité.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Comme susmentionné, Myria Asset Management a 1,2 milliard d'euros d'encours d'actifs ISR à fin juillet 2024, soit environ 26% des encours totaux.

Concernant le gestionnaire financier

Au 31 décembre 2023, 16% des encours sont des actif ISR.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

A ce jour, les autres fonds ISR de Myria Asset Management ouverts au public sont les suivants :

- UFF Grandes Marques ISR et son fonds nourricier : UFF Grandes Marques ISR CT
- UFF Euro Valeur ISR et ses deux nourriciers : UFF Euro Valeur ISR CT et UFF Epargne Euro Valeur ISR.

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (Article 173-VI)

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

3.6. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

3.7. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

3.8. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

3.9. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Pour plus d'informations sur les changements éventuels du process d'évaluation ESG ou du processus de gestion du fonds maître, se reporter au Code de Transparence rédigé par OFI INVEST AM.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

A ce jour, aucune part des actifs du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ? Si oui, (i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ? (ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

Le fonds nourricier n'a pas recours à ce type d'opérations.

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? Si oui, décrivez (i) leur nature (ii) le ou les objectifs (iii) les limites éventuelles en termes d'exposition (iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du (des) fonds

Le fonds nourricier n'a pas recours à ce type d'opérations.

Pour plus d'informations sur l'utilisation des instruments dérivés, se reporter au code de transparence du fonds maître.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Pour plus d'informations sur l'investissement dans des OPC, se reporter au code de transparence du fonds maître.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Myria Asset Management réalise un contrôle de premier niveau quotidiennement sur le respect du niveau d'exposition dans le fonds maître, à hauteur de maximum à 92.50% de son actif net et en liquidité, à hauteur de 7.50% minimum de son actif net.

Par ailleurs, un contrôle de second niveau est également réalisé à travers le contrôle des ratios réglementaires et statutaires.

Pour plus d'information sur les procédures de contrôles internes, se reporter au code de transparence du fonds maître.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Se reporter au code de transparence du fonds maître.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Pour toute information relative à notre approche ESG, consulter le site internet de Myria Asset Management <http://www.myria-am.com/>

Pour plus d'informations sur les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR au niveau du fonds maître, se reporter au Code de Transparence rédigé par OFI INVEST AM.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG) Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés

Pour plus d'informations sur le résultat de la politique de vote et de la politique d'engagement réalisées au niveau de la société de gestion du fonds maître, se reporter au Code de Transparence rédigé par OFI INVEST AM.

Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant tout investissement dans les fonds présentés dans le document, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans ce document, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées que Myria Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations de Myria Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

Le Document d'Information Clé (DIC) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription ; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès de Myria Asset Management.

Ce document est émis par : Myria Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-14000039, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est situé au 70 Avenue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421.